

## 1er tournoi rapide de la commune de Nernier

Article 1 : Le Cercle d'Échecs de Nernier-Léman (CENL) organise son 1<sup>er</sup> tournoi rapide ouvert aux joueurs à jour de leur licence pour la nouvelle saison (possibilité de régulariser sur place). Le nombre de participants est limité à 32 personnes.

Article 2 : Le tournoi respecte le règlement de la FIDE pour les tournois non supervisés, 88<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Le nombre de rondes est fixé à 7. L'appariement sera le système suisse.

Article 3 : Le temps de réflexion par ronde est fixé à 10 minutes + 3 secondes par joueur. Les inscriptions seront closes 30 minutes avant le lancement du tournoi. Il est conseillé de s'inscrire à l'avance auprès de Monsieur Richard WEBER 06 34 32 61 91 ou weriphi@yahoo.fr.

Article 4 :

Lieux : Le tournoi aura lieu en plein air au parc du château de Nernier, route de la croix de Marcille 74140 NERNIER. En cas de mauvais temps il se déroulera dans la salle de la mairie de Nernier – 2 minutes à pied du château.

Date : le samedi 24 septembre 2022. Fin du contrôle des licences à 13h30. Ronde 1 à 14h00.

Article 5 : Inscriptions Adultes : 10€ - Jeunes (-20 ans) : 5€.

Article 6 : Les appariements se feront à l'aide du logiciel PAPI. Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : L'arbitre est Monsieur Michel SYLVESTRE-BARON AFO2 (licence L00815).

Article 8 : Tout joueur prenant part à ce tournoi est tenu de respecter le présent règlement, la charte des joueurs de la FFE, le code de l'éthique de la FIDE et l'éventuel protocole sanitaire en vigueur.

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi : exclusion après 2 forfaits,  
 respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),  
 les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Article 9 : Délai et Forfaits

Le délai pour arriver devant l'échiquier est de 5mn.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 10 :

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne le résultat à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Nulle par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur : Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 12 : La remise des récompenses s'effectuera à l'issue de la dernière ronde et sera suivie du pot de l'amitié offert par la mairie.

Répartition des Prix la liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la moitié du tournoi.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général sont répartis à la place

Présence obligatoire.

L'arbitre

L'organisateur

Michel SYLVESTRE-BARON

Richard WEBER